

# Operateur de Chantier – Initial Formation Préalable

## Amiante Sous-Section 3

Retrait ou Encapsulage d'amiante ou de matériaux, d'équipements et de matériels ou d'articles en contenant selon l'arrêté du 23 février et du décret du 4 mai 2012 et selon l'Arrêté du 29 décembre 2009

### Objectifs

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable :

- De mettre en œuvre l'organisation et la réalisation des travaux, conformément au plan de retrait et contribuer à son évolution,
- De prendre soin de sa sécurité ainsi que de celle des autres personnes concernées, tout en préservant l'environnement, de s'informer régulièrement sur les dispositions à appliquer
- D'alerter sa hiérarchie de toute situation anormale afin que chacun contribue à la sécurité du chantier.

### Personnes Concernées

Ouvriers et compagnons professionnels chargés d'exécuter des travaux et ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés dans le respect des procédures du plan de retrait ou d'encapsulage ou du mode opératoire, **âgés de plus de 18 ans et titulaires d'un contrat de travail à durée indéterminée.**

### Prérequis

- Être titulaire à l'entrée en formation d'un certificat médical d'aptitude aux travaux liés au retrait et au confinement de l'amiante de moins de deux ans
- Maîtriser le français (lecture, écriture)

### Durée

5 jours (35 heures).

### Validation de la Formation

- À l'issue de la formation théorique et pratique, le participant passera l'examen permettant d'évaluer les connaissances et la capacité à réaliser des travaux de retrait ou d'encapsulage d'amiante, de matériaux, d'équipements et de matériels ou d'articles ou de matériaux en contenant.

Cet examen comporte :

- Évaluation théorique (20 mn sous forme de QCM).
- Évaluation pratique de 2 h en continu à partir d'une mise en situation concrète sur chantier fictif.

Si les tests sont concluants, délivrance d'une ATTESTATION DE COMPÉTENCE et d'un certificat FORPREV

Si les résultats sont négatifs, délivrance d'une attestation de participation

### Contenu Formation

#### Être Acteur de la Prévention

- Connaître le risque amiante
- Connaître les exigences de la réglementation
- Connaître et appliquer les mesures de prévention

#### Participer à la démarche de prévention de l'entreprise

- Signaler les situations dangereuses, en informer la hiérarchie
- Savoir réagir face à une situation inhabituelle
- Participer à l'amélioration des conditions de travail

### Recyclage

Un premier recyclage **de 2 jours sera effectué au plus tard six mois** à compter de la délivrance de l'attestation lors de la formation initiale, les recyclages suivants **d'une durée de 2 jours seront effectués au plus tard trois ans à compter** de la délivrance de l'attestation lors du recyclage précédent.

### Équipement de Sécurité

Tout stagiaire **doit être muni obligatoirement** de ses vêtements de travail, d'un casque, de gants anti-coupures type 5 et de ses chaussures de sécurité, **En l'absence de ces équipements de protection individuels, le stagiaire ne sera pas admis au stage**